

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 25 avril 2024 à 19h à Juvigny
Convocation du 19 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 avril à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUREUIL Brigitte, GAINON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERAY Christophe, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MM. BOUVIER-WITTER Françoise, GRANDIN Philippe, MARTEAU Mildred, SORIN Véronique

Présents par procuration : Mmes MM. BRETON Dominique (Pouvoir à Mme ROETZINGER), DUBREUIL Benoît (Pouvoir à M. MARIE), DUMAINE Chantal (Pouvoir à M. TURCAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à Mme BOURREE), LERIVRAIN Bernard (Pouvoir à M. BOULENT), ROULLEAUX Éric (Pouvoir à M. BEAUCHEF)

Secrétaire de séance : M. PETITJEAN Olivier

La séance est ouverte à 19h05. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer.

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 11 avril est approuvé à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE

M. le Président explique que la procédure de révision de la Charte du Parc naturel Régional Normandie-Maine a débuté en décembre 2019 et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2024-2039.

La Charte 2024-2039, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 140 communes, 7 villes partenaires, 16 intercommunalités et 4 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel Régional Normandie-Maine.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, aux Conseils régionaux de Normandie et Pays de la Loire qui arrêteront le périmètre pour lequel ils demanderont le renouvellement du classement de Normandie-Maine en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel Régional.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

-approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel Régional Normandie-Maine 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel Régional Normandie-Maine,

- autorise le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

2.2 MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO : AVIS SUR LES DEMANDES DE RETRAIT ET D'ADHESION

M. le Président explique qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur :

- Les demandes d'adhésion au SMICO

Les communes de : PLANQUERY et TRUN

Le Syndicat de : SIVOS MATERNELLE SAINT ANDRE SAINT MARTIN

- Les demandes de retrait du SMICO

- Les collectivités de : TERRES D'ARGENTAN, RI, RONAI

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-émet un avis sur les demandes d'adhésion et de retrait au SMICO

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes

2.3 APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN FAVEUR DE LA PLANTATION DES HAIES BOCAGERES

M. le Président explique que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur de la plantation de haies bocagères du Département adoptée en juin 2017.

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental de l'Orne accompagne financièrement les Ornais pour la création et la restauration des haies bocagères.

A plat ou sur talus, la haie bocagère est un élément de l'identité de notre paysage. Le changement des pratiques agricoles (mécanisation, agrandissement des parcelles culturales,) a conduit à sa régression.

Pourtant, la haie bocagère au-delà de son rôle paysager est un formidable atout pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement. Elle contribue aussi au bien-être des animaux d'élevage, en leur apportant abri et ombrage. Elle est aussi un atout dans la lutte contre le changement climatique.

Avec le développement de la filière bois énergie et sa capacité à stocker le carbone, la haie redevient peu à peu un élément à part entière de l'économie rurale.

Dans ce contexte, le Département lance :

- un **appel à projet** pour les opérations groupées de plantation (pages 3 à 9 du présent document) ;
- un **appel à manifestation d'intérêt** pour les opérateurs publics qui souhaitent engager une réflexion sur un projet de plantation à l'échelle de leur territoire (pages 10 à 12 du présent document).

Calendrier AAP 2024 / AMI 2024-2025

AAP 2024

- du 18 mars au 31 mai 2024 : dépôt des candidatures ;
- à partir du 31 mai 2024: instruction administrative des candidatures ;
- 3ème trimestre 2024 : présentation des projets en Commission permanente et notification des projets retenus.

AMI 2024 - 2025

- du 18 mars au 31 mai 2024 : dépôt des candidatures ;
- à partir du 31 mai 2024: instruction administrative des candidatures ;
- 3ème trimestre 2024 : présentation des projets en Commission permanente et notification des projets retenus

M. Gaignon demande des précisions sur la procédure à suivre. M. Le Président lui répond que c'est les demandes doivent parvenir des communes à la CC ANDAINE PASSAIS qui se chargera, si les conditions sont remplies, de déposer une candidature groupée.

Mme Dureuil demande si ces aides sont cumulables avec celles aides proposées par Parc Régional Normandie Maine. La réponse est oui.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise la CC ANDAINE PASSAIS à déposer un dossier de candidature groupée pour le compte des communes ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier

2.4 PROJETS : MODIFICATION ET ACTUALISATION DES PLANS DE FINANCEMENT

Point reporté

3	FINANCES
----------	-----------------

3.1 PROJETS DE TRAVAUX D'EFFACEMENTS DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Effacement de réseaux – Boulevard de la Gatinière à Bagnoles de l'Orne Normandie (Bagnoles de l'Orne)

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé sis Boulevard de la Gatinière » à Bagnoles de l'Orne Normandie (Commune déléguée de Bagnoles de l'Orne).

Vu l'Avant-Projet-Sommaire réalisé par le TE61, à qui la CC a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public,

Vu le projet de convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication proposé par le TE61,

Vu le devis d'ORANGE, reçu par mail le 11/04/24,

Le coût estimatif des projets s'élève à :

Effacement de réseaux de télécommunication, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 21 406,88 € TTC soit 17 981,78 € HT (TE61) + 5 874,36 € (ORANGE) c'est-à-dire :

* Travaux = 17 125,50 € HT soit 20 550,60 € TTC

* Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 856,28 €

* Câblage ORANGE = 5 874,36 €

Eclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 144 972 € TTC soit 110 861 € HT déduction faite de l'aide du TE61, c'est-à-dire :

- Travaux = 170 555€ HT soit 204 666 € TTC

- Maîtrise d'œuvre TE61 (5% des travaux HT) = 8 528 €

- Aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre) = 68 222 €

M. Petitjean précise qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux car il existe un impératif lié au réseau d'électricité, notamment un sérieux problème de disjonction. Le calendrier de travaux est avancé par rapport à ce qui était envisagé.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'effacement de réseaux sis Boulevard de la Gatinière à Bagnoles de l'Orne tel que présentés ci-dessus ainsi que les coûts énoncés ;

- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication ;

- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public ;

- autorise le Président à signer la convention et le devis ORANGE ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

4	COMMANDE PUBLIQUE
----------	--------------------------

4.1 MARCHE N°24-72510-45.02 « REHABILITATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL – ZI LA TRAPPE -61350 SAINT MARS D'EGRENNE. » : ATTRIBUTION DES MARCHES

M. Le vice-président en charge des bâtiments explique que la consultation de travaux a pour objet la réhabilitation d'un bâtiment industriel sur la zone industrielle à Saint Mars d'Egrenne. La procédure de marché a été lancée le 26/02/2024.

La commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie pour l'analyse des offres le 23/04/2024.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 841 000,00 € HT

Proposition est faite au conseil de retenir les entreprises aux conditions qui suivent :

LOT N°1 DESAMIANTAGE. 2 Offres. Montant estimatif : 40 000,00 € HT
Entreprise TTH pour un montant de 33 300,00 € HT, soit 39 960,00 € TTC

LOT N°2 VRD. 4 Offres. Montant estimatif : 45 000,00 € HT
Entreprise TTA pour un montant de 64 411,20 € HT, soit 77 293,44 € TTC

LOT N°3 DEMOLITION - GROS ŒUVRE-CHAPE-CARRELAGE-FAIENCE. 1 Offre.
Montant estimatif : 225 000,00 € HT
Entreprise SARL FOUILLEUL pour un montant de 235 567,78 € HT soit 282 681,34 € TTC

LOT N°4 CHARPENTE METALLIQUE – METALLERIE. 1 Offre.
Montant estimatif : 120 000,00 € HT
Entreprise SERRU pour un montant de 113 000,00 € HT, soit 135 600,00 € TTC

LOT N°5 COUVERTURE - BARDAGE. 2 Offres.
Montant estimatif : 131 000,00 € HT
Entreprise BRUNO pour un montant de 113 211,02 € HT, soit 135 853,22 € TTC

LOT N°6 MENUISERIE EXTERIEURE. 2 Offres. Montant estimatif : 65 000,00 € HT
Entreprise GERAULT MENUISERIE pour un montant de 46 556,34 € HT, soit 55 867,61 € TTC

LOT N°7 PORTE SECTIONNELLE. 2 Offres. Montant estimatif : 15 000,00 € HT
Entreprise AF MAINTENANCE pour un montant de 12 295,00 € HT, soit 14 754,00 € TTC

LOT N°8 PLATRERIE- ISOLATION - MENUISERIE INTERIEURE. 1 Offre.
Montant estimatif : 77 000,00 € HT
Entreprise MENUISERIE LOUISE pour un montant de 76 622,08 € HT, soit 91 946,50 € TTC

LOT N°9 ELECTRICITE CFO - CFA. 3 Offres.
Montant estimatif : 34 000,00 € HT
Entreprise EJS pour un montant de 34 947,44 € HT (Montant offre de base : 34 466,44 € HT + 481,00 € HT de PSE « Chauffage Electrique »), soit 41 936,93 € TTC

LOT N°10 PLOMBERIE CVC. 3 Offres. Montant estimatif : 45 000,00 € HT
Entreprise SCF pour un montant de 57 382,99 € HT (Montant de base : 42 915,69 € HT + 9 908,27 € HT de PSE n°1 « Appareils sanitaires » + 4 559,03 € HT de PSE n°2 « Chauffage »), soit 68 859,59 € TTC

LOT N°11 SOL SOUPLE - PEINTURE. 1 Offre. Montant estimatif : 44 000,00 € HT
Entreprise GERAULT PEINTURE pour un montant de 22 438,55 € HT, soit 26 926,26 € TTC

Soit un montant global des travaux avec PSE qui s'élève à 809 732,40 € HT, soit 971 678,88 € TTC
(- 3,86 % par rapport à l'estimatif)

M. le Président précise qu'il y a peu d'offres pour ce projet, les entreprises n'ont pas beaucoup répondu.

Il est demandé la surface du bâtiment : elle est de 100 m³ et 4 entreprises vont s'y installer c'est confirmé.

M. Gagnon demande si des subventions sont prévues pour ce projet. M. le Président indique que oui, environ 54% du montant des travaux. Il précise que c'est une déception car la CC ANDAINE PASSAIS espérait davantage, notamment 70% d'aides mais la Région finance moins que prévu.

Il est demandé si la pose de panneaux photovoltaïques est intégrée dans le projet. M. le Président indique que la réflexion est bien prévue dans le projet, d'où les travaux de renforcement de la charpente.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à retenir les offres ci-dessus détaillées et à signer les marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération ;

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 CREATIONS DE POSTES

Pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité (Commune de Passais-Villages) ;

Dans le cadre de la campagne des avancements de grade 2024, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants :

- Un poste adjoint administratif territorial principal de 1ère classe ;
- Un poste de rédacteur principal de 2ème classe ;
- Deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe ;
- Un poste de technicien principal de 1ère classe ;

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-crée les postes ci-dessus ;

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

6 ENFANCE-JEUNESSE-ACM

6.1 SEJOURS ET ACTIVITES ETE 2024 : MODALITES ET TARIFS

M. le vice-président en charge des ACM présente les séjours et activités de l'été 2024 proposés dans les ACM :

Bivouacs CPN Torchamp

Du 9 au 12 juillet 2024 : 4 jours/3 nuits

Lieu : Centre de pleine nature

Participants : 18 jeunes à partir de 9 ans (possible 8 ans en fonction de la demande)

Animateurs : 3 à 4

Activités :

CPN : pêche, escalade tir à l'arc, VTT, CO

CAMP AMBRIERES LES VALLES

Du 15 au 19 juillet 2023 : 5 jours/4 nuits

Du 22 au 25 juillet 2023 : 4 jours / 3 nuits

Lieu : Camping parc de vaux

Participants : 18 jeunes à partir de 7 ans

Animateurs : 4

Activités :

Sur site ou proximité : Piscine, mini-golf, équitation, concert, rando, parc aquatique gonflable

CAMP CLECY

Du 20 au 23 août 2024 : 4 jours/3 nuits

Lieu : Centre de pleine nature Lionel Terray

Participants : 18 jeunes à partir de 9 ans voir collège

Animateurs : 4

Activités :

Sur site ou proximité : parcours aventures, luge d'été, kayak, géocaching, rappel ...

+ activités proposées par l'équipe

BUDGET pour les 4 bivouacs

(Alimentation, hébergement + activité)

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement		Participation famille	
Camp Torchamp 4 jours/3 nuits	264	Camp Torchamp 4 jours/3 nuits	1512
Camp Ambrières 4 jours/3 nuits	687	Camp Ambrières 4 jours/3 nuits	1512
Camp Ambrières 5 jours/4nuits	733	Camp Ambrières 5 jours/4nuits	1890
Camp Clécy 4 jours/3 nuits	750	Camp Clécy 4 jours/3 nuits	1512
Total hébergement	2434	Total participation familles	6426
Activités		Prestation service	
Camp Torchamp 4 jours/3 nuits	500	<i>Sur la base de 0,76/enfant/heure</i>	2232
Camp Ambrières 4 jours/3 nuits	500		
Camp Ambrières 5 jours/4nuits	500		
Camp Clécy 4 jours/3 nuits	700		

Total activités	2200	Total prestation service	2232
Alimentation			
Environ 16€20/par jour et par enfant	4952	Reste à charge de la CC	1128
Total alimentation	4952		
Matériel	200		
TOTAL	9786	TOTAL	9786

PROPOSITION TARIFAIRE 2024

Prix séjour 2023 : 20€/22€ par jour en fonction des QF
Calcul budget camps 2024 effectué sur la même base

Proposition Tarifs bivouacs 2024 de 4 jours / 3nuits

- 80€ QF – 1001 (20€/jour)
- 88€ QF + 1000 (22€/jour)

Proposition Tarifs camps 2024 de 5 jours / 4 nuits

- 100€ QF – 1001 (20€/jour)
- 110€ QF + 1000 (22€/jour)

Calcul reste à charge de la CC pour l'ensemble des séjours : 1128€ soit 15.66€/enfant

Au vu de l'ouverture de l'ACM de Céaucé, le véhicule utilisé pour les camps en 2023 risque de ne pas être disponible.

En fonction des programmes, il est envisagé la location d'un véhicule 9 places.

M. Hairie demande si les coûts des salaires des animateurs est intégré dans le budget présenté. M. le président répond que non, le coût des animateurs est comptabilisé à part, à savoir dans le budget de la masse salariale.

A l'unanimité le Conseil communautaire :

- approuve les séjours et activités pour l'été 2024
- fixe les tarifs et les modalités comme indiqués ci-dessus.

6.2 DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF

- Ouverture d'un ACM sur la Commune de Ceaucé

M. le vice-président en charge des ACM explique que dans le cadre de l'ouverture d'un ACM sur la Commune de Ceaucé, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel et de mobilier. Ces dépenses sont éligibles à une aide à l'investissement de la CAF.

Le plan de financement est le suivant :

Acquisition matériel et mobilier : 30 750€ HT

Aide de la CAF : 15 375€ (50% du montant HT)

Reste à charge de la CC ANDAINE PASSAIS : 15 375€HT

- ACM de Passais Villages, de Rives d'Andaine, de Bagnoles de l'Orne Normandie et Juvigny Val d'Andaine

M. le vice-président en charge des ACM explique que des investissements (matériel et mobilier) visant à répondre au besoin des différents ACM, à renforcer les équipements existants et/ou faire évoluer certains projets sont nécessaires. Ces dépenses sont éligibles à une aide à l'investissement de la CAF.

Le plan de financement est le suivant :

Acquisition matériel et mobilier : 8 739 ,68€ HT

Aide de la CAF : 4 369,84€ (50% du montant HT)

Reste à charge de la CC ANDAINE PASSAIS : 4 369,84€HT

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- s'engage à procéder aux acquisitions de matériel et de mobilier pour les ACM
- accepte le plan de financement ;
- autorise le Président à déposer le dossier et solliciter les aides à l'investissement auprès de la CAF ;
- délègue au Président l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications de l'aide financière attribuée ainsi qu'en cas de modification du coût estimatif des dépenses ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

7 | TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT

7.1 TARIFICATION ET MODALITES D'ACCES AUX DECHETTERIES

Point d'information abordé après la clôture de la séance en questions et informations diverses

7.2 DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION GEMAPI 2024-SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

M. le vice-président en charge de la GEMAPI explique que suite au diagnostic réalisé sur les bassins versants de l'Egrenne, de la Varenne, de l'Ortel, du Ménil Roullé et des Vallées, un programme de travaux a été validé par le comité de pilotage.

Depuis décembre 2021, le service milieux aquatiques-GEMAPI est composé de deux animateurs.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que la région Normandie/FEADER participent au financement de l'animation 2024.

L'animation comprend les frais de personnels et les frais de fonctionnement et d'investissement. Le montant total est estimé à 117 593 €.

L'année 2022 est la dernière année bénéficiant du soutien de la Région Normandie/FEADER pour l'animation technique des programmes de restauration de bassin versant. La nouvelle politique de financement de l'animation se fera au prorata du montant des travaux engagés.

Il n'est actuellement pas possible d'estimer le montant de la subvention distribuée par la Région et le FEADER.

Les participations des collectivités partie prenante de l'Entente seront ainsi notifiées ultérieurement.

Le montant des subventions estimé est de :

- 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, soit 70 556 €,
- Autres financeurs

Montant estimatif des dépenses : 117 593 €,

Soit salaires animateurs : 82 453 €, salaire secrétariat : 23 000 €, frais de fonctionnement : 12 140 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à solliciter lesdites subventions,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

8 RENDU COMPTE DES DECISIONS DU PRESIDENT

➤ Projets de travaux d'éclairage Public

Conformément à la délibération n°2023-09-07,

Par décision, Monsieur le Président a retenu les projets d'Eclairage Public suivants :

Nature des travaux Eclairage Public	Dépenses				Recette		Reste à charge CC
	Travaux		MO	Total	Aide TE61		
	HT	TTC			%	Montant	
Renouvellement fond vert des foyers à Vapeur de Mercure Rue du Maine et du 8 Mai à Saint Fraimbault	4 234,22	5 081,06	211,71	5 292,77	80 /TrxHT	3 387,38	1 905,39
Renouvellement fond vert VM Rue Etre Plessis et Prise Pontin à Saint Michel des Andaines	4 675,66	5 610,79	233,78	5 844,57	80 /TrxHT	3 740,53	2 104,04
Renouvellement fond vert VM Rues Coupel, d'Andaine et Vannerie à La Baroche sous Lucé	3 099,02	3 718,82	154,95	3 873,77	80 /TrxHT	2 479,22	1 394,55
Renouvellement fond vert BOULE Lotissement du Lavoir à La Baroche sous Lucé	2 095,95	2 515,14	104,80	2 619,94	65 /TrxHT	1 362,37	1 257,57
Renouvellement fond vert VM Chemin Saint Joseph à Sept-Forges	1 109,64	1 331,57	55,48	1 387,05	80 /TrxHT	887,71	499,34
Renouvellement fond vert des foyers à Vapeur de Mercure Couterne	10 828,84	12 994,61	541,44	13 536,05	80 /TrxHT	8 663,07	4 872,98
Renouvellement fond vert BOULE Lotissement de la Veillotière à Céaucé	590,76	708,91	29,54	738,45	65 /TrxHT	383,99	354,46
Renouvellement fond vert VM Place du Collège à Céaucé	494,34	593,21	24,72	617,93	80 /TrxHT	395,47	222,46

➤ Vente de bois

Conformément à la délibération n°2022-07-01 du 28 juillet 2022 ;

Par décision le Président a procédé à la vente de 19 stères de bois pour un montant de 855€ ainsi que la vente d'un chêne pour un montant de 200€.

➤ Conclusion d'une convention de mise à disposition à titre précaire :

Conformément à la délibération n°2022-07-01 du 28 juillet 2022 ;

Par décision, le Président a conclu une convention de mise à disposition à titre précaire avec un particulier pour un local situé sur le site de la Tour de Bonvouloir aux conditions suivantes :

- durée : 1 an
- loyer trimestriel : 150€
- Remboursement des frais de fluides

➤ Conclusion d'un bail commercial :

Conformément à la délibération n°2022-07-01 du 28 juillet 2022 ;

Par décision, le Président a conclu un bail commercial avec un professionnel pour la Pharmacie située sur la Commune de Passais Villages aux conditions suivantes :

- durée : 9 ans
- loyer mensuel : 1 338,89€ + dépôt de garantie d'1 mois de loyer
- remboursement de la taxe foncière et autre charges immobilières

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Prend acte du rendu compte des décisions du Président énoncées ci-dessus.

9	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
----------	---

Prochaines réunions :

Bureau communautaire : le 16 mai à 18h30 à Passais Villages

Conseil communautaire : le 30 mai à 19h à Juvigny

Inauguration des vestiaires de football rénové de Saint Mars d'Egrenne : le 05 mai à Saint Mars d'Egrenne

OPAH : Il est nécessaire que davantage de dossiers soient déposés sur notre territoire. Actuellement il y a peu de demandes.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance

Olivier PETITJEAN



Le Président

Sylvain JARRY